LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.H.U. DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2012-033 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1094 et nommant Monsieur Pierre-Marie PREUX, Directeur ;

Vu la décision n° 2016-50 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1094 et prorogeant le mandat de Monsieur Pierre-Marie PREUX ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR 1094 intitulée « Neuroépidémiologie tropicale » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 : Monsieur Pierre-Marie PREUX est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.H.U. DE LIMOGES

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56